

2022 DSOL 126 : Subventions (6 300 euros) à 3 associations et convention avec le Réseau Môm'artre pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap

Le Conseil de
Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération **2022 DSOL 126** en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 6 300 euros à 3 associations et de signer une convention avec le Réseau Môm'artre ;

Vu l'Avis du Conseil du 12e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 13e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 14e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 18e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 20e arrondissement en date du..... ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITÈS, au nom de la 4e commission ;

Délibère

Article 1 : Approuve la subvention d'un montant de 4 300 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer la convention annuelle avec l'association **RESEAU MÔM'ARTRE**, simpa : 19394, dossier 2022_03484, pour l'année 2022.

Article 2 : Approuve la subvention d'un montant de 1 000 euros, attribuée à l'association **F.A.M.A.** simpa : 196692, dossier 2022_03455, pour l'année 2022.

Article 3 : Approuve la subvention d'un montant de 1 000 euros, attribuée à l'association **DYSPRAXIE FRANCE DYS (DFD)**, simpa : 90841, dossier 2022_06217 , pour l'année 2022.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'année 2022 de la Ville de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.